203 (VIII). Teaching of the purposes and principles, the structure and activities of the United Nations in the schools of Member States

Resolution of 11 February 1949
(document E/1155/Rev.1)

The Economic and Social Council

Having considered the second interim report submitted by the Secretary-General and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on the measures taken in carrying out General Assembly resolution 137 (II) of 17 November 1947 and Council resolution 170 (VII) of 13 August 1948[1],

Realizing that the planning and successful development of teaching about the United Nations in Member States may require that the Secretary-General and UNESCO provide expert advice and assistance to the educational authorities of Member States,

Recommends that Member States report annually to the Secretary-General on the progress achieved in carrying out the above resolution;

Calls upon the Secretary-General and UNESCO to continue in close collaboration their efforts in promoting teaching about the United Nations;

Invites UNESCO, with a view to assisting and strengthening national activities in this field, to consider the possibility of granting, in consultation with the Secretary-General of the United Nations, a limited number of fellowships to mature educators for the study of practical problems of teaching about the United Nations, including study at the headquarters of the United Nations and of UNESCO and in educational institutions in the field;

Requests the Secretary-General to prepare, in close co-operation with UNESCO, basic material on the United Nations and its specialized agencies for adaptation by educational authorities in Member States;

Requests the Secretary-General and UNESCO to submit jointly to the Council not later than 1 June 1950, a complete analytical report on the progress achieved in teaching about the United Nations in the educational institutions of Member States.

204 (VIII). Translation of the classics

Resolution of 9 March 1949
(document E/1250)

The Economic and Social Council,

Having considered the report of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on translation of the classics[2],

[1] See document E/1100.
[2] See documents E/823 and E/823/Add.1.

203 (VIII). Enseignement des buts et principes, de la structure et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les écoles des Etats Membres

Résolution du 11 février 1949
(document E/1155/Rev.1)

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le deuxième rapport intérimaire soumis par le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, sur les mesures prises en vue de mettre en œuvre la résolution 137 (II) de l'Assemblée générale, en date du 17 novembre 1947, et la résolution 170 (VII) du Conseil, en date du 13 août 1948[1],

Reconnaissant que, pour préparer et mettre au point avec succès l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies dans les Etats Membres, il peut être nécessaire que le Secrétaire général et l'UNESCO fournissent des conseils et une aide techniques aux autorités chargées de l'enseignement dans les Etats Membres,

Recommande aux Etats Membres de faire rapport chaque année au Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution susvisée;

Demande au Secrétaire général et à l'UNESCO de poursuivre en étroite collaboration leurs efforts pour favoriser l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies;

Invite l'UNESCO, en vue d'aider et de renforcer les activités nationales dans ce domaine, à envisager la possibilité d'accorder, avec l'avis du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un nombre limité de bourses à des éducateurs expérimentés afin de leur permettre d'étudier les problèmes pratiques que pose l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et notamment de faire des études au siège de l'Organisation des Nations Unies et à celui de l'UNESCO et dans des établissements d'enseignement s'occupant de ces questions;

Invite le Secrétaire général à préparer, en étroite coopération avec l'UNESCO, une documentation de base sur l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées qui puisse être adaptée par les autorités chargées de l'enseignement dans les Etats Membres;

Invite le Secrétaire général et l'UNESCO à soumettre conjointement au Conseil le 1er juin 1950, au plus tard, un rapport analytique complet sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies dans les établissements d'enseignement des Etats Membres.

204 (VIII). Traduction des classiques

Résolution du 9 mars 1949
(document E/1250)

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la traduction des classiques[2],

[1] Voir le document E/1100.
[2] Voir les documents E/823 et E/823/Add.1.

Notes with satisfaction the progress achieved by UNESCO in carrying out General Assembly resolution 60 (I) and Council resolution 53 (IV).

205 (VIII). Use of the Central Library at Geneva by the United Nations and the specialized agencies

Resolution of 10 February 1949
(document E/1157)

The Economic and Social Council,

Noting that provisional arrangements have been established between the United Nations and the World Health Organization regarding the use of the Geneva Library,

Requests the Secretary-General to submit to the ninth session of the Council a definitive plan for the use of the Central Library at Geneva by the United Nations and the specialized agencies.

206 (VIII). Reports of the Executive Board of the International Children's Emergency Fund

Resolution of 18 March 1949
(document E/1306)

The Economic and Social Council

Notes the conclusions of the Executive Board of the United Nations International Children's Emergency Fund, after hearing reports based on field surveys and examining statistical data, that larger resources are required to meet the essential needs of children throughout the world for external aid;

Notes the inclusion of new geographical areas among those aided by the Fund;

Notes the reports of the Executive Board[1]; and

Notes that the General Assembly, in resolution 214 (III), has drawn "the attention of Members to the necessity for prompt contributions from Governments to enable procurement of supplies to proceed for the work of the Fund in 1949 and, generally, to meet the objectives for which the Fund was established".

207 (VIII). United Nations Appeal for Children

Resolution of 18 March 1949
(document E/1305)

The Economic and Social Council,

Having considered the report of its Special Committee on the United Nations Appeal for Children[2] and the Secretary-General's report on the Appeal[3] during 1948 and on the termination of existing administrative arrangements relating

[1] See documents E/1144, E/1144/Add.1 and 2.
[2] See documents E/1189 and E/1189/Corr.1.
[3] See documents E/1214, E/1214/Add.1 and 2.

Note avec satisfaction les progrès accomplis par l'UNESCO dans la mise en œuvre de la résolution 60 (I) de l'Assemblée générale et de la résolution 53 (IV) du Conseil.

205 (VIII). Utilisation de la bibliothèque centrale de Genève par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées

Résolution du 10 février 1949
(document E/1157)

Le Conseil économique et social,

Prenant acte du fait que des arrangements provisoires sont intervenus entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé au sujet de l'utilisation de la bibliothèque de Genève,

Prie le Secrétaire général de soummetre à la neuvième session du Conseil un projet définitif concernant l'utilisation de la bibliothèque centrale de Genève par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

206 (VIII). Rapports du Conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance

Résolution du 18 mars 1949
(document E/1306)

Le Conseil économique et social

Note que le Conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance de l'Organisation des Nations Unies, après avoir entendu les rapports fondés sur les enquêtes sur place et après avoir examiné les données statistiques, a conclu qu'il est nécessaire de disposer de ressources plus importantes pour faire face aux besoins essentiels des enfants dans le monde entier en ce qui concerne l'aide extérieure;

Constate que de nouvelles régions géographiques bénéficient maintenant de l'aide du Fonds;

Prend acte des rapports du Conseil d'administration[1]; et

Note que, dans sa résolution 214 (III), l'Assemblée générale a attiré "l'attention des Membres sur la nécessité pour les Gouvernements de fournir rapidement leurs contributions en vue de permettre l'achat des fournitures nécessaires pour poursuivre l'œuvre du Fonds en 1949, et, d'une manière générale, en vue d'atteindre les objectifs pour lesquels le Fonds a été créé".

207 (VIII). Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance

Résolution du 18 mars 1949
(document E/1305)

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport de son Comité spécial chargé de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance[2] et le rapport du Secrétaire général sur l'Appel[3] au cours de 1948 et sur la cessation des dispositions administratives existantes concer-

[1] Voir les documents E/1144, E/1144/Add.1 et 2.
[2] Voir le document E/1189.
[3] Voir les documents E/1214, E/1214/Add.1 et 2.